CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commission administrative du lundi 09 mars 2026

La commission Administrative du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le vingt-six février deux mille vingt-six, s'est réunie le lundi neuf mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle Henri Lambert à Saint Léonard, en session ordinaire, sous la présidence de Mr HOGUET Bernard, Maire, Président.

Etaient présents :

Mesdames DÉGREMONT Marie-Lise, LEBAS-PIGNOL Marie-Claire, MALANDAIN Bernadette, RIOULT Sophie

Membres désignés par le Conseil Municipal

Etaient également présents :

Mesdames CADINOT Claudine, FOUCOURT Gwenaëlle, LEQUEUX Sandrine ; Messieurs BRONNEC Pascal, NOEL Didier

Membres désignés par arrêté

Etaient absents excusés :

Mesdames LETELLIER Nathalie, HACHE Elvira ; Messieurs MALANDAIN Bernard, MICHEL Yohan

Etait absente :
Madame KHALIFE Nour El Houda

Assistait également à la réunion : Mme Verroust Angélique Secrétaire générale de Mairie.

Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL est élue secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la session ordinaire du 08 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ouvert :

Question N°1 : Adoption du compte financier unique 2025

Monsieur le Président rappelle que dorénavant le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le président du C.C.A.S peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Dans ce cadre, Monsieur le président du C.C.A.S a quitté la séance et la commission du centre communal d'action sociale a siégé sous la présidence de Madame Claudine Cadinot.

Les résultats sont les suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0€	16 200.00€	16 200.00€
	Recettes réalisées	0€	16 556.97€	16 556.97€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	15 080.92€	41 163.89€	56 244.81€
	Dépenses réalisées	0€	13 952.64€	13 952.64€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0€	2 604.33€	2 604.33€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	15 080.92€	24 963.89€	40 044.81€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	15 080.92€	27 568.22€	42 649.14€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0€	0€	0€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	15 080.92€	27 568.22€	42 649.14€

Adopté à l'unanimité.

Question N°2 : Affectation du résultat 2025

Au vu des éléments du compte financier unique 2025, la commission administrative approuve d'affecter le résultat de 27 568.22€ au 002 (report en section de fonctionnement).

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Un bilan des activités de Saint-Léonard Services est effectué par Madame Lebas-Pignol. L'association a connu une belle année 2025 avec une forte progression de son chiffre d'affaires.
 Monsieur Bronnec insiste sur la qualité du service rendu et évoque néanmoins la problématique du retrait des déchets verts par l'association.

Monsieur le président termine cette dernière séance de mandature et remercie l'ensemble des membres pour leur présence aux réunions ainsi que pour la qualité des débats qui ont permis de mettre en place notamment l'achat groupé de fioul et la mutuelle communale, entre autres.

La séance est levée à 19h40.